

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des communes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Nouvelles des communes et des cantons romands

Blonay. La Municipalité a inauguré à la fin du mois d'avril le GUPB – Groupe d'utilité publique de Bahyse. La cérémonie était jumelée avec une journée «portes ouvertes» et une présentation de toutes les sociétés locales. L'investissement de 8,3 millions de francs, le plus gros jamais réalisé par la commune de Blonay, joue un très grand rôle dans la vie locale. En effet, il comble d'un coup tous les besoins de la commune en locaux scolaires, salles communautaires, abris de protection civile, locaux de sociétés et équipements de gymnastique. Ce complexe polyvalent devient le centre principal des activités locales, implanté au centre même du village, sur la grande parcelle restée libre, entre les hameaux anciens de Cojonnex, Tercier et Chancey, au-dessus de la gare.

Le GUPB comprend trois bâtiments: un scolaire, dont des locaux sont adaptés à différentes manifestations – la salle de gymnastique, de dimensions olympiques, permet le déroulement de matchs de basketball. Le revêtement du sol, en matière synthétique, présente des qualités extraordinaires tant pour la pratique de la gymnastique que celle du basketball. Entre la salle de gymnastique et le bâtiment scolaire, des abris antiatomiques sont aménagés pour près de 600 personnes et des espaces réservés aux sociétés, à la voirie et à du matériel scolaire. Le bâtiment communautaire, conçu sur deux niveaux, comprend un poste sanitaire de PC, l'appartement du concierge et, au niveau supérieur, divers locaux, une salle de 250 places, deux autres de 40 places et les bureaux du groupement scolaire. La pièce maîtresse de ce bâtiment est la salle polyvalente, qui permet aussi bien le déroulement des assemblées communales que du culte, l'organisation de congrès, de concerts ou de pièces de théâtre. Les architectes ont fait un grand effort dans la recherche d'une implantation discrète, en harmonie avec la topographie et par le choix de matériaux; la plantation d'ar-

bres et l'aménagement de pelouses favoriseront l'intégration des bâtiments dans le paysage.

La Chaux-de-Fonds. La protection civile locale a pu disposer du bâtiment désaffecté depuis que la gare CFF des Convers n'est plus desservie, pour des exercices pratiques. Cet immeuble était habité par le chef de gare et ses employés. Le chef local, Jean-Pierre Fasnacht, a organisé trois cours de répétition de trois jours, chacun de quarante hommes du service des pionniers, qui leur ont permis de se perfectionner avec l'utilisation du matériel de la PC et se familiariser au travail en équipe. Les participants ont fait preuve de bonne volonté et l'ambiance était excellente. Le bâtiment a été démoliti, il ne restait qu'un tas de cailloux.

Corgémont. Le Conseil municipal a récemment décidé de construire le poste de commandement de la protection civile locale et l'abri public sur l'emplacement de l'ancienne ferme de la Combe, propriété communale. L'aménagement de ces locaux, initialement prévu au second sous-sol du complexe Centre-village avait dû être abandonné en raison des charges trop lourdes.

Courrendlin. L'assemblée communale a accordé deux crédits, de 30 000 francs chacun, demandés par les autorités pour l'étude de la construction, d'une part, d'un poste de commandement pour la protection civile et d'une salle de gymnastique et, d'autre part, d'un bâtiment administratif.

Couvet. Les cadres de l'organisme local PC ont participé à un exercice d'alarme dirigé par le chef local, M. G.-B. Leuba. La première phase était consacrée à l'instruction le matin et, l'après-midi, à la pratique. MM. A. Laubscher, chef de l'Office cantonal PC, et J.-B. Leuba se sont déclarés satisfaits du travail effectué et ont apprécié la bonne volonté des participants qui a contribué à la réussite de l'exercice.

Grand-Saconnex

Poste sanitaire de la protection civile sous le Palais des expositions

Les autorités du Grand-Saconnex sont appelées à ratifier une convention avec le Conseil de fondation du Palais des expositions, fixant les conditions dans lesquelles la commune pourra, pendant une première période de cin-

quante ans, utiliser en sous-sol du bâtiment des locaux pour sa protection civile.

Ce sera principalement un poste sanitaire avec 64 lits de malades et un poste d'attente avec 165 lits pour les hommes des services d'intervention (pionniers et pompiers PC). Il y a un an, un crédit de 1,4 million avait été accepté à cet effet par les autorités saconnaises. La Confédération ris-tournera 55 % et le canton 22,5 % de subvention sur cette somme. Si bien que la charge réelle pour la commune, y compris tous les équipements du poste, ne dépassera guère 420 000 francs. Précisons que le volume nécessaire a été offert gracieusement par le Palais des expositions. Ce poste de quartier de la PC aura un accès direct sur la voie de Moëns, complètement séparé du trafic du Palais lui-même.

Meyrin

Inauguration du nouveau véhicule d'intervention des pompiers de Meyrin

L'inauguration de la «tonne-pompe» dont est désormais dotée la compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin et le baptême de ce véhicule battant neuf ont donné lieu à une fête à Meyrin.

Elle a commencé par une petite cérémonie. Les hommes du service du feu étaient alignés, prêts à la revue, quand le conseiller administratif Frédéric Riesen, au nom des autorités, a remis les clefs de contact au capitaine Pierre Rey. Ce dernier, après avoir remercié, a expliqué les possibilités multiples du nouveau véhicule d'intervention, qui peut notamment amener à pied d'œuvre une réserve de 2000 litres d'eau.

L'équipement est très complet et améliore très sensiblement l'efficacité des hommes appelés à juguler un sinistre en n'importe quel point de la commune. A titre d'exemple, une démonstration de l'utilisation de la lance à mousse a été présentée à l'assistance.

L'inspection cantonale du feu était représentée à cette manifestation par le capitaine Raymond Masset, adjoint du major Cherix. En plus du Conseil administratif de Meyrin «in copore», on notait la présence d'une forte délégation du Conseil municipal, qui avait naguère voté les 160 000 francs nécessaires pour l'achat et l'équipement de cette tonne-pompe, des

représentants des communes de Vernier, du Grand-Saconnex et de Ferney-Voltaire. La carrosserie rouge a été ornée d'un nom de baptême, «Marie Jeanne», et arrosée d'une giclée de champagne par Mme Pierre Rey, la femme du commandant.

Au sous-sol de l'école du Livron, le local du service du feu abritait une petite exposition d'engins «historiques». On pouvait notamment y admirer un chariot-dévidoir hérité par la compagnie de Meyrin au lendemain de l'Eposition nationale de 1896, une échelle de 18 mètres datant de 1925, ainsi qu'une pittoresque pompe à bras, elle aussi plus que cinquanteenaire.

Signalons que, la veille, les 60 hommes de la compagnie de Meyrin avaient tenu leur assemblée au terme de laquelle les nouveaux promus avaient étrenné leurs galons, où les aînés étaient remerciés pour leurs longs états de service, et où un hommage particulier avait été rendu à quatre retraités. Le premier lieutenant Hoeltschi avait offert les gigots pour cette soirée, alors que ses camarades Vaney, Thabuis et Abbé offraient le vin qui arrosa tous ces événements...

Canton de Genève. Un grand exercice combiné engageant les troupes de protection aérienne et la protection civile a eu lieu au début de mai. 800 soldats et 400 civils étaient sur pied. Les opérations étaient dirigées par le colonel Maurice Reiser, commandant de l'arrondissement territorial, en étroite collaboration avec M. Ernest Reymann, directeur du Service cantonal PC.

Canton de Neuchâtel. L'Association cantonale des chefs locaux PC, présidée par M. André Furer, s'est réunie

samedi 28 avril au collège de Fontainemelon. Le président a salué les invités, MM. Robert Houriet, président du Conseil communal, J.-J. Racine, conseiller communal, André Laubscher, chef de l'Office cantonal PC et son adjoint Pierre Blandenier, le commandant d'arrondissement, cap. Gaberel, Roland Halbeisen, président cantonal des sapeurs-pompiers, Fernand Martin, président de l'Association cantonale neuchâteloise pour la PC, les représentants des Associations cantonales des chefs locaux, D. Odier pour Genève, M. Devantery pour le Valais, M. Chapatte pour le Jura, et R. Parisod, président de la Commission romande d'information PC. Après la partie administrative, M. Laubscher fit le point de la situation des préparatifs de protection dans le canton et présenta un échantillon de la «ration de survie» qui sera prochainement distribuée aux communes. Il s'agit d'un aliment contenant 1600 calories, d'une conservation de dix ans et d'une préparation simple. M. Habersaat, chef local de Neuchâtel, exposa le plan de catastrophe cantonal et précisa le rôle de la PC lors d'interventions. Il évoqua l'accident ferroviaire de Vaumarcus et parla des enseignements à en tirer. Ce fut une réunion très sympathique et professionnellement enrichissante. Cette appréciation pleinement justifiée fit l'objet de cordiaux messages des représentants des groupements invités.

Canton de Vaud. L'assemblée générale de l'Association cantonale vaudoise des chefs locaux a eu lieu samedi 12 mai à Aubonne. Les participants avaient rendez-vous à 9 heures au Centre régional de l'Ouest vaudois (en construction) à Montherod, sur le terrain acheté par la commune d'Aubonne, maître de l'ouvrage intercom-

munal. Les travaux ont bien avancé, ce qui permet d'annoncer son entrée en service et l'inauguration au printemps 1980. A 10 h 30, la séance statutaire se déroula à la Maison de Ville d'Aubonne. Le président, Pierre Friedrich, chef local de Morges, salua la présence du chef de l'Office cantonal vaudois PC, M. Roland Bally, ancien chef local de Nyon et ancien membre du comité, les représentants des Associations cantonales des chef locaux de Genève, Daniel Odier, de Neuchâtel, Ernest Isenschmid, de l'Association des chef locaux de communes rattachées au Centre d'instruction de Tramelan, M. Grutter, puis de Georges Cuendet, président d'honneur, et Roger Parisod, de l'Association vaudoise. L'apéritif a été offert au Carnozet, par la Municipalité d'Aubonne, représentée par M. André Aellen, municipal, chef local PC, organisateur de cette journée instructive. La fin du repas en commun a été agrémentée par des messages et propos amicaux.

Erratum. Revue 4, 1979, page 133 «Jura bernois – Réduction de la taxe militaire pour les personnes astreintes à la PC».

L'Office cantonal de la protection civile du canton de Fribourg demande d'apporter une correction des commentaires donnés et de citer le texte y relatif de la nouvelle ordonnance entrée en vigueur le 1er janvier 1979, article 71: «La taxe calculée selon les prescriptions de la loi fédérale du 12 juin 1959 sur la taxe d'exemption du service militaire est réduite d'un dixième pour chaque jour où l'ayant droit a, au cours de l'année d'assujettissement, servi dans la protection civile, porté des secours urgents ou été soigné dans un hôpital ou un sanatorium en raison d'une atteinte que le service a porté à sa santé...»

Protection civile à l'étranger

France

Protection civile – abris contre les retombées radioactives. (Extrait du Bulletin d'information de la protection civile No 86 de la Fédération nationale PC – Rubrique Questions écrites)

«23 septembre 1978. M. Arnaud Lepecq attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur une nécessité liée à la présence de la force nucléaire: celle de la protection des populations contre les retombées radioactives. Estimant du devoir de la France d'abriter sa population, il souhaite voir s'inscrire dans une politique

de défense la création et l'aménagement d'abris antiretombées, en nombre suffisant, et ce comme l'ont déjà fait des pays tels que l'URSS, les Etats-Unis, la Suède, la Suisse et les Pays-Bas. Conscient de l'effort important et de longue durée que nécessite une telle opération, il lui demande de lui faire connaître la position du Gouvernement en la matière».

Réponse: A la suite des études entreprises depuis plusieurs années la planification de la protection de la population contre les retombées radioactives a été entamée et se poursuit activement. J. DAN. 13. 1. 79

Extrait du Journal *Le Progrès*, Lyon, du 23 mars 1979

Défense

Le président de la République a contrôlé un exercice des forces nucléaires tactiques

Le président Giscard d'Estaing a contrôlé du 19 au 22 mars, depuis l'Elysée, l'exécution d'un exercice mettant en œuvre les forces nucléaires tactiques françaises, a indiqué, hier, un communiqué de l'Elysée.

Cet exercice, précise le communiqué, «entre dans le cadre des opérations dont le président, en tant que chef des armées, assure personnellement le

contrôle, et qui permettent de vérifier le fonctionnement et l'efficacité du système d'engagement de nos forces nucléaires».

Ces forces sont destinées à intervenir sur le champ de bataille, comme ultime avertissement à l'agresseur éventuel, avant la mise en œuvre des forces nucléaires stratégiques contre les principaux centres urbains et économiques de l'adversaire.

Les forces nucléaires tactiques de l'armée de l'air sont constituées par deux escadrons de «Mirage-III E», basés à Luxeuil, et deux escadrons de «Jaguar», basés à Saint-Dizier. Ces 48 avions transportent la bombe «AN-52», d'une puissance de 10 à 15 kilotonnes ou de 20 à 25 kilotonnes selon la charge équipant l'engin. (La bombe qui détruisit Hiroshima avait une puissance de 20 kilotonnes).

L'armée de terre peut aligner, pour sa part, cinq régiments armés de missiles sol-sol «Pluton», équipés des mêmes charges de l'«AN-52». Il s'agit des 3e régiment d'artillerie de Mailly, le 4e R.A. de Laon, le 15e R.A. de Suippes, le 324 R.A. d'Oberhoffen et le 74e R.A. de Belfort. Chaque régiment a trois batteries de deux «Pluton».

La portée du «Pluton» est d'environ

125 kilomètres. L'écart probable avec le centre de la cible est inférieur à 300 mètres. A portée maximale, la durée du trajet de l'engin est inférieure à trois minutes. Il est possible de changer d'objectif jusqu'à 15 secondes avant le tir, et celui-ci peut-être annulé jusqu'à l'ultime seconde. Le système de lancement du «Pluton» est installé sur le châssis du char «AMX-30», qui peut se déplacer à 65 km/h avec une autonomie de 350 kilomètres.

Ces forces nucléaires tactiques seront progressivement complétées par une composante aéronavale: le «Super-Etandard» qui, entré en service sur le porte-avions «Clemenceau», sera porteur de la bombe «AN-52». Les soutes du «Clemenceau» ont été aménagées pour pouvoir stocker ces munitions. Le «Foch» recevra les mêmes aménagements à la fin de l'année.

Dans la doctrine nucléaire française, l'arme tactique n'est pas prise en compte indépendamment des forces nucléaires stratégiques. Elle en constitue, en quelque sorte, le premier degré. D'une plus grande souplesse d'emploi, elle n'en reste pas moins dépendante d'un décision du président de la République.

Une édition spéciale de télévision a été consacrée, hier soir, à cet important exercice militaire. Le président de la République a précisé la nature de ses responsabilités dans ce domaine.

USA: Protection

La population américaine n'est pas suffisamment protégée contre une éventuelle attaque nucléaire, ont rapporté lundi d'éminents experts en protection civile devant une commission du Congrès à Washington. Si les Etats-Unis voulaient adopter des mesures de protection semblables à celles dont dispose l'Union soviétique, ils devraient y consacrer chaque année environ deux milliards de dollars. Il faudrait au moins une année pour augmenter l'effectivité des installations actuelles, a déclaré le chef des autorités américaines de la protection civile, M. Bardyl Tirana. Ces aménagements offriront une chance de survie à la moitié de la population dans le cas d'une attaque de grande envergure. En outre, la capacité de transport ne serait pas suffisante, dans son état actuel, s'il fallait évacuer la population civile.

Le mot du président

En mai ont eu lieu les assemblées générales des associations cantonales genevoise et fribourgeoise pour la protection des civils.

Celle du 28 mai, au centre PC de Bernex-Genève, très bien fréquentée, dynamiquement dirigée par le Dr Gautier, président, secondé par son comité et tout spécialement par son vice-président Jean Naef, véritable cheville ouvrière, m'a valu une découverte: avec des mots simples, on peut dire beaucoup.

En effet, M. André Rosset, responsable de l'information, a employé cette

expression: «Informer, c'est supprimer l'ignorance!»

Moi, je trouve ça magnifique, digne du meilleur slogan. Et c'est pour cela que j'écris ce petit mot. Car le 26 juin prochain, se tiendra à Berne une importante conférence de presse, dirigée par M. le conseiller fédéral Furgler, assisté de M. Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile et son état-major. L'Union suisse pour la protection des civils y sera présente par son président central, M. le prof. Dr R. Wehrle. Tous les journalistes accrédités au Palais fédéral, ainsi que les responsables des revues spécialisées, ont été invités.

Je souhaite plein succès à cette conférence de presse, qu'elle contribue à diffuser l'information sur la protection civile, son importance toujours croissante, et qu'elle supprime l'ignorance, volontaire ou inconsciente, d'un monde qui joue avec le feu, et qui n'aura peut-être, en cas de malheur, pas d'autre chance de survie!

Charles Reichler
président de la commission
d'information et de rédaction
de l'USPC, vice-président USPC

25e Assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection des civils

Le 25e anniversaire de l'Union sera célébré les **samedi et dimanche 15 et 16 septembre 1979**, à l'occasion de l'Assemblée des délégués qui aura lieu à Langnau, en Emmental. La journée de samedi comportera une partie officielle avec programme spécial et une partie facultative qui se tiendra du samedi soir au dimanche à midi. Les invitations et les documents seront expédiés au début de juillet. Veuillez d'ores et déjà réserver ces dates.

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 031 98 16 12
Tél. 021 32 92 90